Image not found or type unknown

Non remboursement de caution

Par **liza g**, le **03/01/2009** à **17:44**

J'ai loué un studio rénové pendant 2 ans. Lors de mon départ, à l'emplacement des meubles et du tapis les dalles "Topisol" avaient conservé leur couleur initiale (beige) et le reste de la pièce a légèrement jauni sous l'effet de la lumière solaire. Depuis j'essaie en vain de récupérer ma caution de 750€.
Je recherche des témoignages confirmant que les dalles peuvent jaunir sous l'effet du soleil.

Par **Katia457**, le **05/01/2009** à **16:50**

En fait le propriétaire a 2 mois pour rendre la caution. Et si il y a des choses qui nécessitent d'être changé, le propriétaire peut l'imputer á la caution mais il doit fournir les factures s'y afférant. De plus il y a un délai d'usure normal qui commence á partir de la 2éme année de location pour les logements neufs.
En tout cas il parait naturel que les dalles non-protégées du soleil par un meuble jaunissent au fur et á mesure du temps.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés